



Conseil de Communauté

Délibération n°642018

Jeudi 12 avril 2018 – 18h30

L'an deux mille dix-huit et le douze avril à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle La Rotonde – Espace Castel à Lunel, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 44

Présents : MM. Francis PRATX, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Annabelle DALLE, Paulette GOUGEON, MM. Pierre SOUJOL, Richard PITAVAL, Mmes Marie FEVRIER, Nancy LEMAIRE, M. Stéphane ALIBERT, Mme Francine BLANC, M. Laurent GRASSET, Mme Ghyslaine ARNOUX, M. Philippe MATHAN, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mme Isabelle BUFFET, MM. Philippe MOISSONNIER, Jean CHARPENTIER, Mme Sylvie FROIDURE, M. Norbert TINEL, Mme Bernadette VIGNON, M. Jérôme PIETRERA, Mme Cécile MACAIGNE, M. Jean-Paul ROGER, Mme Maryvonne SABATIER, M. Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD, MM. Jean-Jacques ESTEBAN et Jérôme BOISSON.

Absents Représentés : M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD, Mme Frédérique DOMERGUE représentée par Pierre SOUJOL, M. Joël MOYSAN représenté par Marie FEVRIER et M. Henry SARRAZIN représenté par Monique MASDURAUD.

Absents excusés : M. René HERMABESSIERE, Mme Sylvie THOMAS et M. Jean-Luc BERGEON.

Secrétaire de séance : M. Pierre SOUJOL.

Objet : Projet mobilité 2018 - Partenariat avec la Régie d'Emplois et de Services

Madame Bernadette Vignon, vice-présidente déléguée à l'emploi et l'insertion, rappelle qu'en 2012, la régie d'emplois et de services avait bénéficié d'un financement intégral par des fondations privées pour acquérir une voiture et une dizaine de scooters.

Ceux-ci ont été mis à disposition d'usagers ayant des problèmes de mobilité pour accéder à des formations ou à un emploi. La CCPL avait participé à hauteur de 5 000 € pour le fonctionnement et le Département à hauteur de 9 000 €.

Celui-ci avait conditionné son aide au fait que les bénéficiaires principaux devaient percevoir le RSA. En pratique, ce sont surtout des jeunes orientés par la MLI qui sont les usagers du service.

Depuis 2015, le Département a souhaité limiter sa participation au fonctionnement de la voiture. Par conséquent, un nouveau projet mobilité avait été présenté par la régie avec un financement intercommunal pour la seule mise à disposition des scooters.

Il est proposé au conseil de renouveler le partenariat pour l'année 2018 et d'accorder une subvention d'un montant de 3 500 €, identique au montant 2017.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer.

Oui l'exposé de **madame la vice-présidente** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention à hauteur de 3 500 € sur l'exercice 2018 à la régie d'emplois et de services pour le projet mobilité,

APPROUVE la convention de partenariat correspondante,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018, aux articles et chapitres prévus à cet effet,

AUTORISE monsieur le président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 20/04/18
Publication du

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME



Claude ARNAUD

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex